



Rupture de bail a qui de droit les ameliorations foncières

Par **jules_old**, le **08/07/2007** à **11:27**

je m installe en jeune agriculteur sur des terrains, une partie est achetée et l'autre est en location avec la commune ou se trouve les terrains. ma partie achetée se trouve trop petite pour implanter la totalité de mes bâtiments. le maire de la commune me dit d'implanter le reste de mes bâtiments sur la partie en location. a savoir que c'est moi qui investi la totalité pour la construction des bâtiments. je veux savoir si le jour où le bail est cassé comment ça se passe a qui revient de droit les bâtiments